

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

DECRET N° 100/ *126* DU *30* JUILLET 2024 PORTANT NOMINATION DE CERTAINS HAUTS CADRES ET CADRES AU MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n°1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions Techniques ;

Vu la Loi n°1/09 du 13 novembre 2020 portant Modification de la Loi n°1/08 du 28 avril 2011 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu le Décret n°100/126 du 23 avril 2012 portant Révision du Décret n°100/136 du 16 mai 2011 portant Missions, Organisation et Fonctionnement d'une Coordination d'un Cabinet Ministériel ;

Vu le Décret n°100/007 du 28 juin 2020 portant Révision du Décret n°100/037 du 19 avril 2018 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Vu le Décret n°100/083 du 12 octobre 2020 portant Missions, Organisation et Fonctionnement du Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de l'Emploi ;

Vu le Décret n°100/014 du 18 janvier 2021 portant Missions, Organisation et Fonctionnement de l'Inspection Générale du Travail et de la Sécurité Sociale ;

Sur proposition du Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de l'Emploi ;

DECRETE :

Article 1 : Est nommé Assistant du Ministre :
Monsieur Phénias NIYIGABA.

Article 2 : Sont nommées :

- Inspecteur Général de la Fonction Publique :
Madame Odette BARANDAGIJE ;
- Inspecteur Principal Médical du Travail :
Madame Alice NDAYISASIRIRE.

Article 3 : Sont nommées :

- Directeur du Recrutement et du Contrôle des Effectifs :
Madame Francine NDUWIMANA ;
- Directeur de la Gestion des Carrières :
Madame Marie Noëlla BAZUBWENGE ;
- Directeur de la Gestion des Traitements :
Madame Alice KAMARIZA.

Article 4 : Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 5 : Le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de l'Emploi est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Gitega, le 30 juillet 2024

Evariste NDAYISHIMIYE.-

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

LE PREMIER MINISTRE,



Gervais NDIRAKOBUCA

Lieutenant Général de Police.

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI,

Vénuste MUYABAGA.

